

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} VOIE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2015

Ce rapport, établi à partir des observations et contributions des membres du jury des concours et du service organisateur, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2015 et s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à la prochaine session.

LE CONTEXTE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe est un nouveau concours issu de la réforme de la catégorie B initiée dans le cadre du NES (nouvel espace statutaire).

Le concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe comporte trois voies d'accès qui répondent à des conditions particulières :

■ **Un concours externe sur titres avec épreuves** ouvert, pour 50% au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologuée au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente ;

Sont toutefois dispensés de la condition de diplômes :

- les pères ou mères qui élèvent ou ont élevé effectivement au moins trois enfants ;
- les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des sports ;

■ **Un concours interne avec épreuves**, ouvert pour 30% au plus des postes à pourvoir aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, comptant au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier 2015 ;

■ **Un troisième concours avec épreuves**, ouvert, pour 20% au plus des postes à pourvoir, aux candidats justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant 4 ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles de droit privé ou d'un ou plusieurs mandats d'élu local ou de responsable associatif.

La date d'organisation du concours de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe est nationale. Les cadrages et les sujets des épreuves écrites sont également nationaux.

La périodicité est désormais de 2 ans, en alternance avec les examens professionnels d'accès au même grade.

Les concours externe, interne et 3^{ème} voie ont été organisés en 2013 pour la première fois sous ce nouveau format.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique a été désigné, par ses pairs, autorité organisatrice pour la région Pays de la Loire. Celle-ci comprend 5 départements : la Loire-Atlantique, le Maine et Loire, la Mayenne, la Sarthe et la Vendée.

LE CALENDRIER DES CONCOURS POUR LE CDG 44 :

| | |
|-----------------------------------|------------------------------------------|
| Période d'inscription | 24 février 2015 au mercredi 18 mars 2015 |
| Date limite de dépôt des dossiers | jeudi 26 mars 2015 |
| Épreuves écrites d'admissibilité | 24 septembre 2015 |
| Jury d'admissibilité | 11 décembre 2015 |
| Épreuve orale d'admission | 19, 20, 21 janvier 2016 à Nantes |
| Jury d'admission | 21 janvier 2016 à l'issue des épreuves |
| Liste d'aptitude | 1 ^{er} février 2016 |

Trois concours distincts d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe sont organisés : externe, interne et 3^{ème} voie.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES DE LA SESSION 2015

| CONCOURS | POSTES OUVERTS | INSCRITS | ADMIS A CONCOURIR | PRÉSENTS | ADMISSIBLES | ADMIS (rapport admis/présents) |
|--------------------|----------------|----------|-------------------|--------------|--------------|--------------------------------|
| CONCOURS EXTERNE | 38 | 792 | 780 | 310 (39.74%) | 76 (24.51%) | 41 (13.22%) |
| CONCOURS INTERNE | 23 | 436 | 434 | 214 (49.30%) | 53 (24.77%) | 24 (11.21%) |
| TROISIÈME CONCOURS | 14 | 75 | 61 | 29 (47.54%) | 10 (34.48%) | 10 (34.48%) |
| | 75 | 1303 | 1 275 | 553 (43.37%) | 139 (25.14%) | 75 (13.56%) |

Le nombre de postes (75 au total pour les trois voies de concours) est supérieur pour cette session par rapport à l'édition de 2013 (68 postes). Néanmoins, cette année le nombre de postes correspond aux besoins recensés pour l'ensemble de la Région des Pays de la Loire alors qu'en 2013, les besoins concernaient les départements 44 et 85.

Si le nombre d'inscrits est légèrement supérieur (1 108 en 2013), le taux de présence est en légère baisse, portant le taux d'absentéisme à 56,63%.

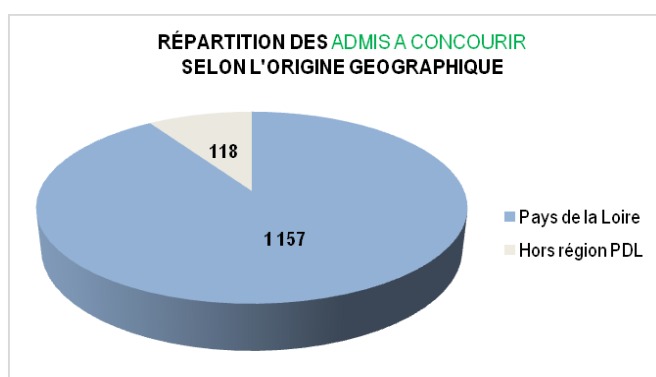
L'absentéisme peut être interprété à la lumière du phénomène des multi-inscriptions aux concours (les candidats ont en effet tendance à s'inscrire auprès de plusieurs Centres de Gestion) conjugué au fait que le concours de rédacteur (niveau Baccalauréat) était organisé concomitamment le même jour.

Ce phénomène génère un absentéisme considérable qui n'est pas sans inconvénient pour les Centres de Gestion, notamment en termes de coûts et d'organisation.

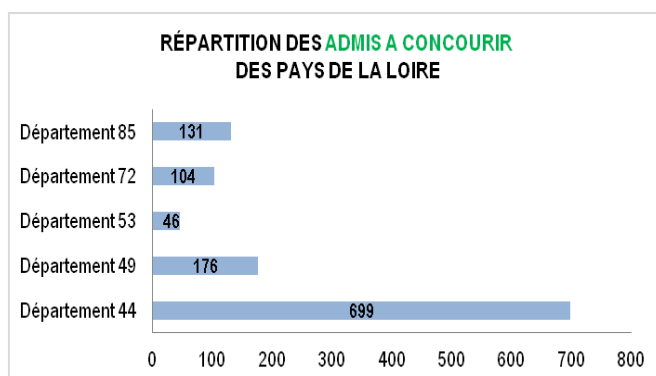
La sélectivité des concours externe, interne et 3^{ème} voie, c'est-à-dire le nombre de **postes ouverts** rapporté au nombre de candidats **présents**, est moins importante qu'en 2013 mais reste relativement élevée :

- Pour le concours externe, on compte 1 poste pour 8 candidats
- Pour le concours interne : 1 poste pour 9 candidats
- En revanche, le 3^{ème} concours offre davantage de chances aux candidats avec 1 poste pour un peu plus de 2 candidats.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES ADMIS À CONCOURIR

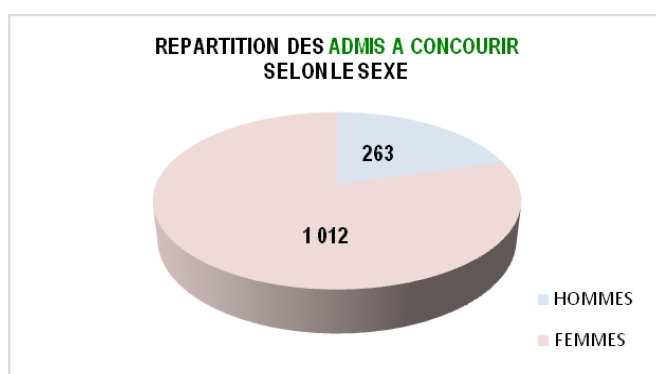


Le concours est pour l'essentiel à rayonnement régional. Plus de **90%** des candidats viennent de la **région des Pays de la Loire**.



Le seul département de Loire-Atlantique concentre **près de 55%** des admis à concourir !

RÉPARTITION DES ADMIS À CONCOURIR SELON LE SEXE



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (près de 80%).

► LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ : LES ÉPREUVES ÉCRITES

LA NATURE DES ÉPREUVES

■ CONCOURS EXTERNE

1- **Rédaction d'un rapport** à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, **assorti de propositions opérationnelles** (durée : trois heures ; coefficient 1).

2- **Réponses à des questions de droit public et de finances publiques** portant notamment **sur le fonctionnement des collectivités territoriales** (durée : trois heures ; coefficient 1).

■ CONCOURS INTERNE

1- **Rédaction d'un rapport** à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, **assorti de propositions opérationnelles** (durée : trois heures ; coefficient 1) ;

2- **Réponses à une série de questions** portant **sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales** permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée : trois heures ; coefficient 1).

■ TROISIÈME CONCOURS

1- **Rédaction d'un rapport** à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, **assorti de propositions opérationnelles** (durée : trois heures ; coefficient 1) ;

2- **Réponses à une série de questions** portant **sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales** permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée : trois heures ; coefficient 1)

LES SUJETS DES ÉPREUVES 2015

■ CONCOURS EXTERNE 2015 – ÉPREUVE DE RÉPONSES À DES QUESTIONS

Q1 - Les remèdes à l'émiettement communal en France (4 points)

Q2 - L'élection du conseil départemental (2 points)

Q3 - Les juridictions administratives (2 points)

Q4 - Le devoir d'obéissance dans la fonction publique (2 points)

Q5 - Les collectivités territoriales sont-elles financièrement autonomes ? (4 points)

Q6 - Le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur les collectivités territoriales (2 points)

Q7 - Le principe d'équilibre budgétaire (2 points)

Q8 - Le débat d'orientation budgétaire (2 points)

■ CONCOURS INTERNE ET 3^{ème} VOIE 2015 – ÉPREUVE DE RÉPONSES À DES QUESTIONS

Q1 - Les remèdes à l'émiettement communal en France (4 points)

Q2 - Les compétences des collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation (4 points)

Q3 - Le maire et la sécurité publique (2 points)

Q4 - L'élection du conseil départemental (2 points)

Q5 - L'entretien professionnel dans la fonction publique territoriale (2 points)

Q6 - Les principes fondamentaux de fonctionnement des services publics (2 points)

Q7 - Le budget primitif et le compte administratif (2 points)

Q8 - Citez et expliquez deux obligations du fonctionnaire (2 points)

De manière générale, les membres du jury considèrent le choix des questions pertinent et adapté au niveau attendu des candidats. Les questions permettent à la fois d'évaluer les connaissances fondamentales liées au cadre d'emplois mais également les connaissances liées à des sujets d'actualité.

■ CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} VOIE 2015 – ÉPREUVE DE RAPPORT

Un sujet identique a été proposé aux candidats des trois voies de concours, avec application d'un barème différent :

- Pour la partie « synthèse » : 8 points pour l'externe et 12 pour l'interne/3^{ème} voie

- Pour la partie « propositions opérationnelles » : 12 points pour l'externe et 8 pour l'interne/3^{ème} voie

Le sujet était le suivant :

Les enjeux de la restauration scolaire dans les écoles primaires. Propositions visant à intégrer le « bio » dans la restauration scolaire et privilégier les circuits courts avec des produits d'origine locale.

Le sujet a été jugé satisfaisant, adapté aux missions du cadre d'emplois, et permettant d'aborder plusieurs thématiques (droit public, finances locales, enjeux environnementaux et sociétaux,...).

À noter qu'à partir de la prochaine session, la répartition des points sera identique dans les trois voies de concours : 10 points pour la partie synthèse et 10 points pour la partie propositions opérationnelles.

Les sujets complets de cette session et de la précédente sont disponibles sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique : www.cdg44.fr

► LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ : LES NOTES

Notes - CONCOURS EXTERNE

| RÉPARTITION DES NOTES | Notes ≥ 12/20 | 10 ≤ Notes < 12 | 8 ≤ Notes < 10 | 5 ≤ Notes < 8 | Notes* < 5/20 | Moyenne/20 |
|-----------------------------|---------------|-----------------|----------------|---------------|---------------|------------|
| | Part en % | Part en % | Part en % | Part en % | Part en % | |
| QUESTIONS DROIT ET FINANCES | 53 | 37 | 51 | 74 | 99 | 7.44 |
| | 10.88% | 11.78% | 16.24% | 23.57% | 31.53% | |
| RAPPORT AVEC PROPOSITIONS | 71 | 56 | 64 | 76 | 43 | 8.98 |
| | 22.90% | 18.06% | 20.65% | 24.52% | 13.87% | |

*note éliminatoire

Notes - CONCOURS INTERNE

| RÉPARTITION DES NOTES | Notes ≥ 12/20 | 10 ≤ Notes < 12 | 8 ≤ Notes < 10 | 5 ≤ Notes < 8 | Notes* < 5/20 | Moyenne |
|---------------------------|---------------|-----------------|----------------|---------------|---------------|---------|
| | Part en % | Part en % | Part en % | Part en % | Part en % | |
| QUESTIONS TERRITORIALES | 38 | 32 | 46 | 59 | 40 | 8.41 |
| | 17.68% | 14.88% | 21.40% | 27.44% | 18.60% | |
| RAPPORT AVEC PROPOSITIONS | 32 | 38 | 46 | 75 | 23 | 8.47 |
| | 14.95% | 17.76% | 21.50% | 35.05% | 10.75% | |

*note éliminatoire

Notes - TROISIÈME CONCOURS

| RÉPARTITION DES NOTES | Notes ≥ 12/20 | 10 ≤ Notes < 12 | 8 ≤ Notes < 10 | 5 ≤ Notes < 8 | Notes* < 5/20 | Moyenne |
|---------------------------|---------------|-----------------|----------------|---------------|---------------|---------|
| | Part en % | Part en % | Part en % | Part en % | Part en % | |
| QUESTIONS TERRITORIALES | 9 | 13 | 6 | 0 | 1 | 11.02 |
| | 31.03% | 44.83% | 20.69% | 0% | 3.45% | |
| RAPPORT AVEC PROPOSITIONS | 5 | 3 | 8 | 10 | 3 | 8.69 |
| | 17.24% | 10.34% | 27.59% | 34.48% | 10.34% | |

*note éliminatoire

Il est rappelé que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves est éliminé.

De manière générale, les moyennes des notes obtenues par les candidats de la session 2015 sont plus élevées qu'en 2013.

L'écart est particulièrement significatif pour les **épreuves de questions** (+2 points en moyenne). Toutefois, ces épreuves demeurent toujours discriminantes puisque **31.53% des candidats en externe sont sanctionnés par une note éliminatoire (strictement inférieure à 5/20)**. De la même manière, près de 18.60% des candidats en interne se trouvent éliminés par cette seule épreuve de questions.

Les candidats insuffisamment préparés à ce type d'exercice, qui fait appel à des connaissances précises mais pour le moins essentielles, se trouvent immédiatement en difficulté.

Le jury regrette un manque de préparation des candidats pour cette épreuve et constate un niveau très disparate. Beaucoup font preuve d'une difficulté générale d'analyse et de synthèse dans les réponses apportées aux questions.

L'**épreuve de rapport** a été généralement mieux réussie. Cependant, la partie « propositions » est souvent défailante. Les candidats ont tendance à rédiger une liste exhaustive de propositions **manquant d'opérationnalité** et rares sont ceux qui proposent des **solutions n'ayant pas été citées dans le dossier**. Globalement, le jury regrette une mauvaise gestion du temps avec des copies inachevées.

► LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ : LE JURY D'ADMISSIBILITÉ

Après délibération, le jury a arrêté les seuils suivants :

| CONCOURS EXTERNE | | CONCOURS INTERNE | | 3 ^{ème} CONCOURS | |
|--------------------------------|-----------|--------------------------------|-----------|--------------------------------|-----------|
| 76 admissibles | 38 postes | 53 admissibles | 23 postes | 10 admissibles | 14 postes |
| Seuil d'admissibilité 11.13/20 | | Seuil d'admissibilité 10.50/20 | | Seuil d'admissibilité 10.07/20 | |

Les seuils d'admissibilité 2015 s'inscrivent dans la continuité des décisions prises par les jurys de la précédente session des concours organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique.

► LA PHASE D'ADMISSION : L'ÉPREUVE ORALE

Les entretiens (dont la nature est précisée ci-dessous) se sont déroulés les **19, 20 et 21 janvier 2016** à Nantes, de 9 heures à 17 heures environ, dans des conditions satisfaisantes.

Les épreuves d'entretien ont été conduites par l'ensemble des membres du jury, constitués en groupe de 3 examinateurs représentant chacun un des collèges règlementaires (élu, personnalité qualifiée, fonctionnaire territorial).

Il est à noter que 4 candidats ne se sont pas présentés à l'entretien : 2 au titre du concours externe et 2 au titre du concours interne.

■ CONCOURS EXTERNE

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

L'entretien s'est organisé autour de 3 axes définis comme suit :

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------|
| A - Exposé sur la formation et le projet professionnel du candidat | 5 minutes | 4 points |
| B - Connaissances, qualités et aptitudes à exercer les missions dévolues aux rédacteurs principaux de 2 ^{ème} classe - Connaissances de l'environnement territorial - Capacité à se positionner, à encadrer et à coordonner | 15 minutes | 12 points |
| C - Motivation, posture et potentiel du candidat | Tout au long de l'entretien | 4 points |

La répartition des notes s'établit comme suit :

| RÉPARTITION DES NOTES | Notes ≥ 15/20 | 12 ≤ Notes < 15 | 10 ≤ Notes < 12 | 8 ≤ Notes < 10 | 5 ≤ Notes < 8 | Notes < 5/20* | Moyenne/20 |
|-------------------------------|---------------|-----------------|-----------------|----------------|---------------|---------------|--------------|
| | Part en % | Part en % | Part en % | Part en % | Part en % | Part en % | |
| ENTRETIEN AVEC LE JURY | 17 22.97% | 22 29.73% | 6 8.11% | 15 20.27% | 13 17.57% | 1 1.35% | 11.80 |

* note éliminatoire

■ CONCOURS INTERNE

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

L'entretien s'est organisé autour de 3 axes définis comme suit :

| | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------|
| A - Exposé sur les acquis de l'expérience du candidat | 5 minutes | 4 points |
| B - Connaissances, qualités et aptitudes à exercer les missions dévolues aux rédacteurs principaux de 2 ^{ème} classe - Connaissances professionnelles et institutionnelles - Capacité à se positionner, à encadrer et à coordonner | 15 minutes | 12 points |
| C - Motivation, posture et potentiel du candidat | Tout au long de l'entretien | 4 points |

La répartition des notes s'établit comme suit :

| RÉPARTITION DES NOTES | Notes ≥ 15/20 | 12 ≤ Notes < 15 | 10 ≤ Notes < 12 | 8 ≤ Notes < 10 | 5 ≤ Notes < 8 | Notes < 5/20* | Moyenne/20 |
|-------------------------------|---------------|-----------------|-----------------|----------------|---------------|---------------|--------------|
| | Part en % | Part en % | Part en % | Part en % | Part en % | Part en % | |
| ENTRETIEN AVEC LE JURY | 13 25.49% | 9 17.65% | 11 21.57% | 10 19.61% | 7 13.73% | 1 1.96% | 11.49 |

* note éliminatoire

■ TROISIÈME CONCOURS

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

L'entretien s'est organisé autour de 3 axes définis comme suit :

| | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------|
| A - Exposé sur les acquis de l'expérience du candidat | 5 minutes | 4 points |
| B - Connaissances, qualités et aptitudes à exercer les missions dévolues aux rédacteurs principaux de 2 ^{ème} classe - Connaissances professionnelles et institutionnelles - Capacité à se positionner, à encadrer et à coordonner puis à s'intégrer | 15 minutes | 12 points |
| C - Motivation, posture et potentiel du candidat | Tout au long de l'entretien | 4 points |

La répartition des notes s'établit comme suit :

| RÉPARTITION DES NOTES | Notes ≥ 15/20 | 12 ≤ Notes < 15 | 10 ≤ Notes < 12 | 8 ≤ Notes < 10 | Notes < 8/20 | Moyenne/20 |
|-----------------------------------|---------------|-----------------|-----------------|----------------|--------------|------------|
| | Part en % | Part en % | Part en % | Part en % | Part en % | |
| ENTRETIEN AVEC LE JURY | 4 | 1 | 2 | 3 | 0 | 13 |
| | 40% | 10% | 20% | 30% | 0% | |

Il est rappelé que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves est éliminé.

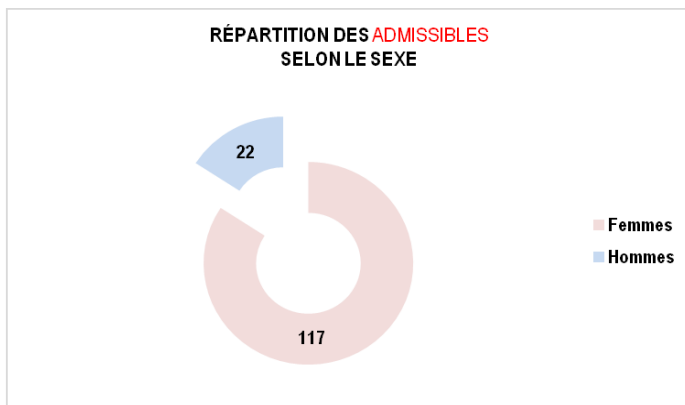
Cette année, les membres du jury sont agréablement surpris du niveau de préparation des candidats à l'épreuve d'admission (à la différence des épreuves d'admissibilité).

Les candidats qui se sont présentés devant le jury avaient, dans une grande majorité, travaillé leur présentation et semblaient connaître les attendus de l'épreuve.

Quelques exposés trop courts n'étaient certes pas suffisamment argumentés mais dans l'ensemble, les membres du jury ont jugé le niveau satisfaisant au vu des moyennes définitives.

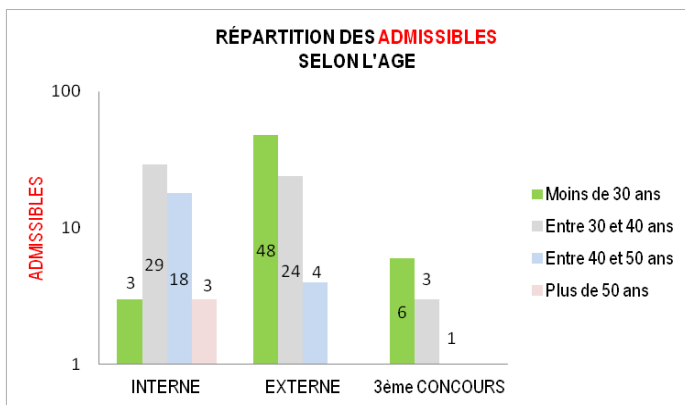
► LA PHASE D'ADMISSION : LES CANDIDATS ADMISSIBLES

RÉPARTITION DES ADMISSIBLES SELON LE SEXE



Près de 85% des candidats admissibles sont des femmes.

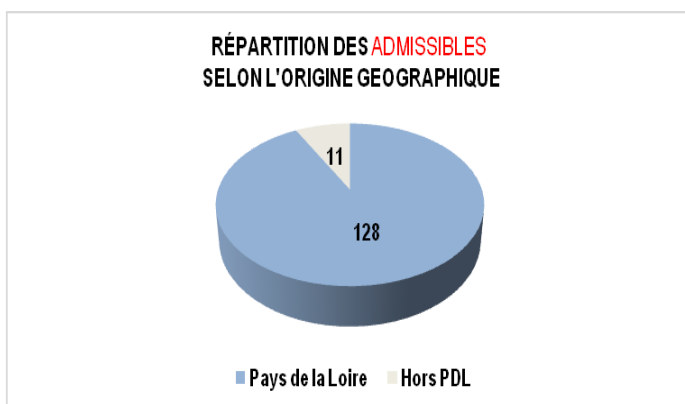
RÉPARTITION DES ADMISSIBLES SELON L'ÂGE



L'âge moyen des admissibles est de 34.7 ans.

Plus de 81% des candidats ont moins de 40 ans.

RÉPARTITION DES ADMISSIBLES SELON L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



Plus de 92% des admissibles viennent de la région des Pays de la Loire.

► LA PHASE D'ADMISSION : LE JURY D'ADMISSION

LE TRANSFERT DE POSTES

Il est rappelé qu'à l'issue de l'ensemble des épreuves, un transfert de postes est possible en application de l'article 10 du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs. Ainsi, « lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins ».

Ainsi, le nombre total des postes ouverts étant de 75, la limite de transfert de 25 % laisse une marge de manœuvre « potentielle » de 19 postes pouvant être transférés d'une voie de concours vers une autre.

De plus, selon l'article 18 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 « un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10/20 après application des coefficients correspondants ».

Sur les 14 postes ouverts au titre du 3^{ème} concours, seuls 10 candidats ont été admissibles et obtenu des moyennes supérieures ou égales à 10/20. Par déduction, 4 postes sont transférables de cette voie de concours vers une autre.

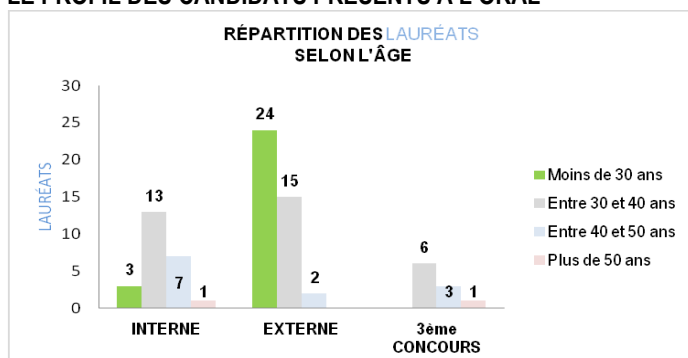
Le jury décide de transférer les **4 postes non pourvus** au titre de la 3^{ème} voie de la manière suivante : **1 poste** vers le **concours interne** et **3 postes** vers le **concours externe**.

Après délibération, le jury a arrêté les seuils suivants :

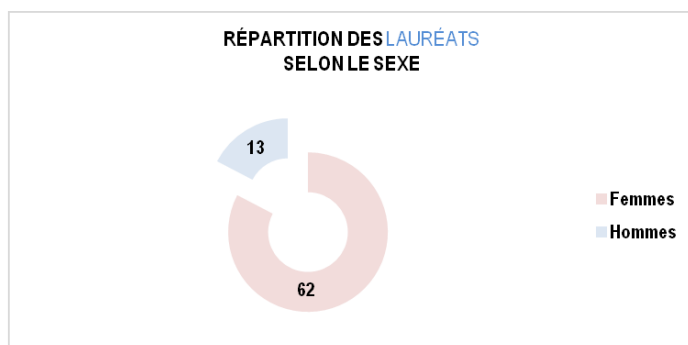
| CONCOURS EXTERNE | CONCOURS INTERNE | TROISIÈME CONCOURS |
|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 41 admis⁽¹⁾ | 24 admis⁽²⁾ | 10 admis |
| Seuil d'admission 12.25/20 | Seuil d'admission 11.92/20 | Seuil d'admission 10.38/20 |

(1) 38 admis + 3 admis supplémentaires après transfert par décision du jury, (2) 23 admis + 1 admis suppl. après transfert par décision du jury

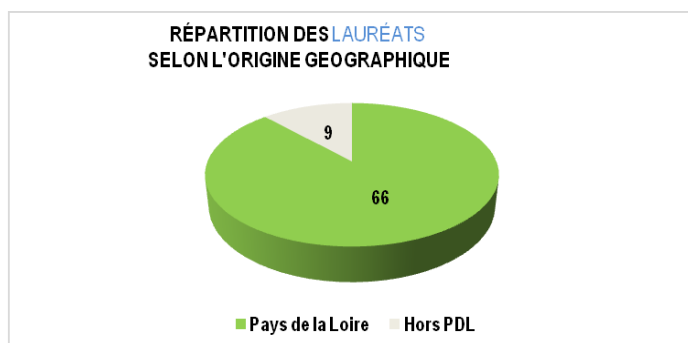
LE PROFIL DES CANDIDATS PRÉSENTS À L'ORAL



L'âge moyen des lauréats est de 30 ans. On observe que les candidats âgés de 30 à 39 ans sont les plus représentés parmi les lauréats toutes voies confondues.



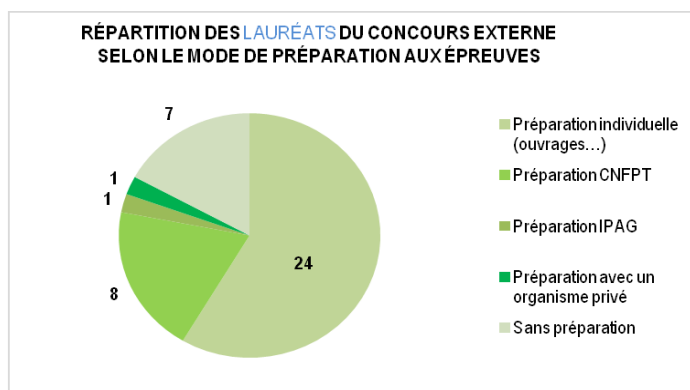
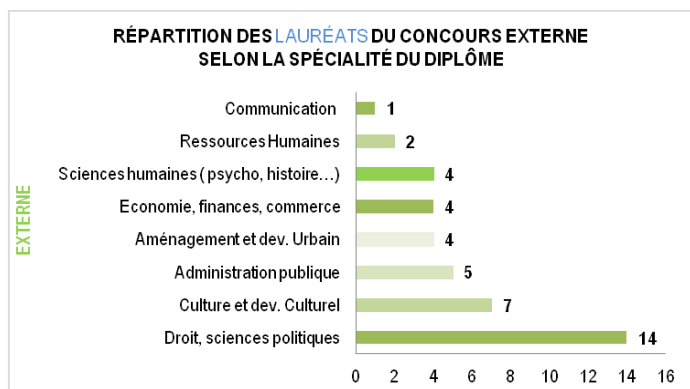
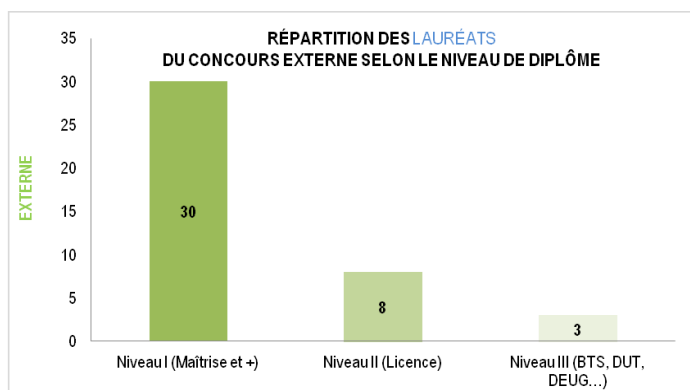
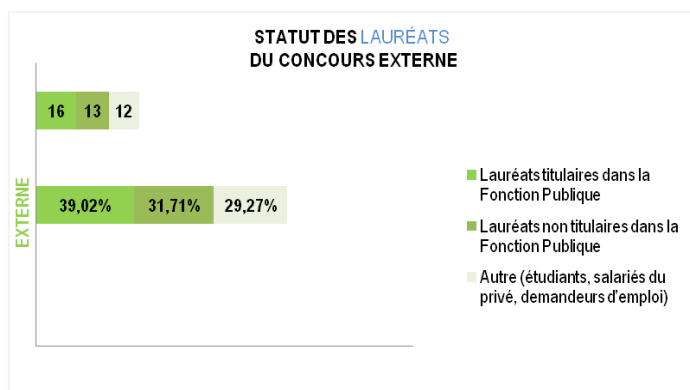
Plus de 82% des lauréats sont des femmes



Plus de 88% des lauréats proviennent de la région des Pays de la Loire.

LE PROFIL DES LAURÉATS PAR VOIE D'ACCÈS

■ CONCOURS EXTERNE

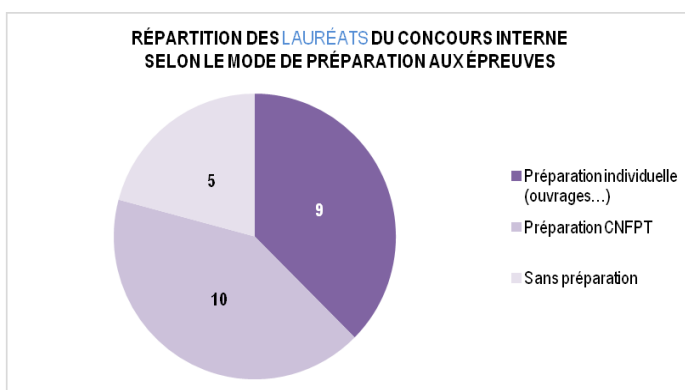
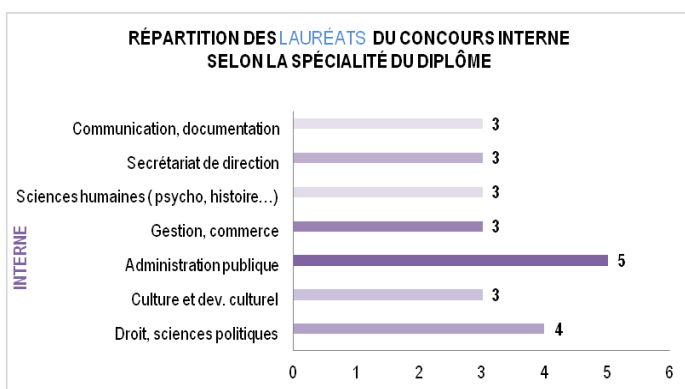
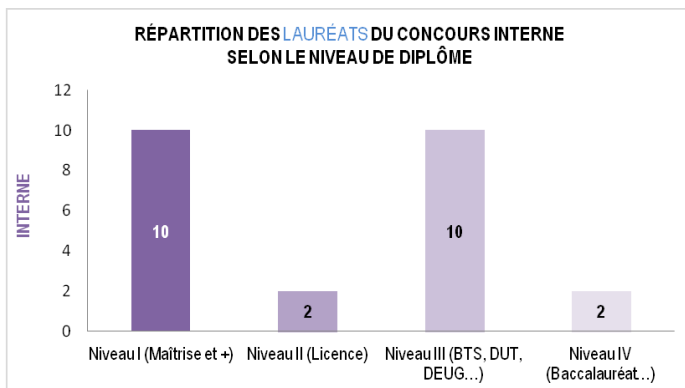
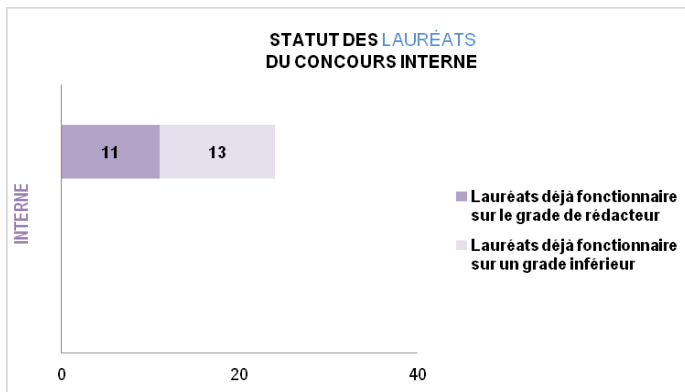


Profil du lauréat du concours externe :

Le lauréat-type du concours externe est une femme (78%) de moins de 30 ans (58%) originaire de la région des Pays de la Loire (87%), titulaire d'un niveau I (73%) à dominante juridique (34%), exerçant déjà en collectivité territoriale (71%) et ayant suivi une préparation (82.93%).

On peut observer que le niveau d'études est, dans une certaine mesure, un gage de réussite au concours externe (les candidats titulaires d'un bac+5 étant « surreprésentés »).

■ CONCOURS INTERNE

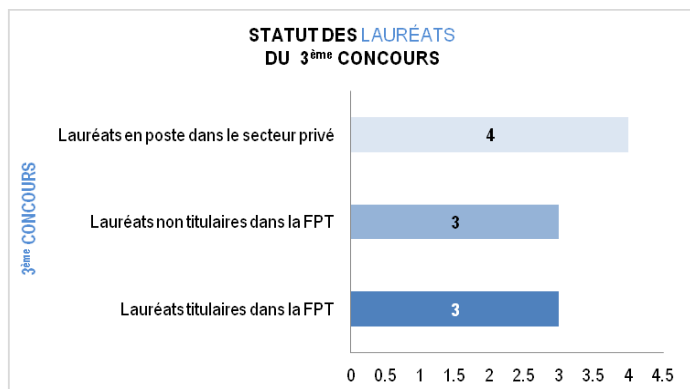


Profil du lauréat du concours interne :

Le lauréat-type du concours interne est une **femme** (96%) **entre 30 et 40 ans** (54%), **d'un niveau III** (41.5%) **à un niveau I** (41.5%) ayant suivi une formation CNFPT (41.67%) et originaire de la région des Pays de la Loire (96%).

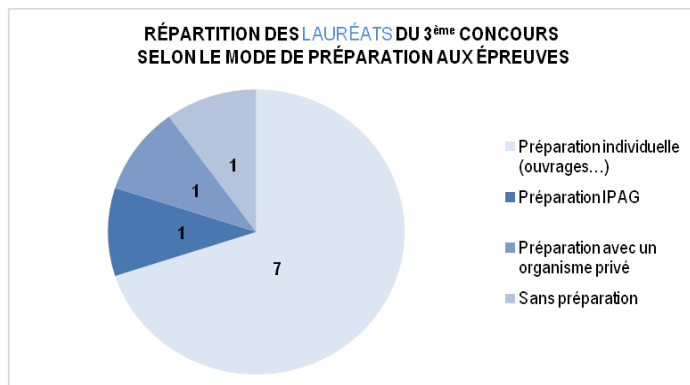
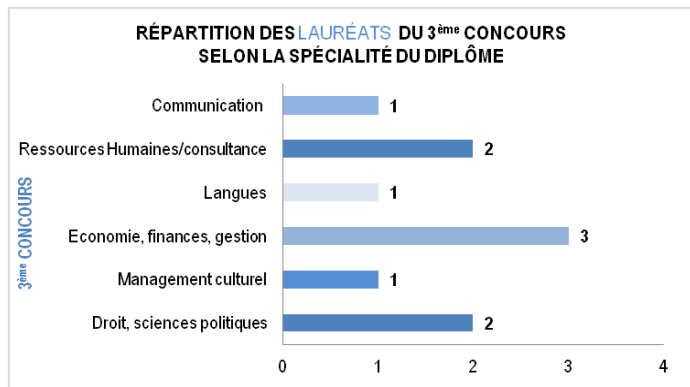
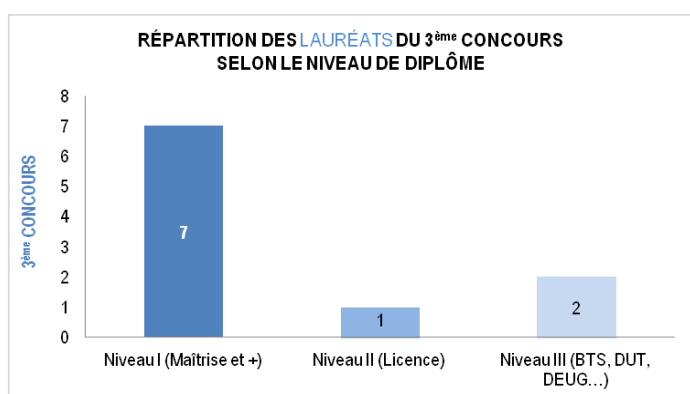
Près de 46% des lauréats sont déjà titulaires du grade inférieur de rédacteur territorial. Ces derniers s'inscrivent donc davantage dans une logique d'avancement.

■ TROISIÈME CONCOURS



En principe, le troisième concours est une alternative proposée à des candidats riches d'une expérience privée, associative ou d'élu local, de se voir offrir la possibilité d'intégrer la Fonction Publique Territoriale. Or, cette voie d'accès semble toujours profiter davantage à des candidats ayant, en grande majorité, la qualité d'agent public (fonctionnaire ou contractuel).

En effet, **60% des lauréats du 3^{ème} concours exercent déjà dans la Fonction Publique Territoriale** en qualité de titulaire ou de contractuel.



Profil du lauréat du 3^{ème} concours

Le lauréat-type est également **une femme (70%) de 30 à 40 ans (70%)** domiciliée en région Pays de la Loire (70%), présentant un **niveau I** (maîtrise et +) et qui exerce actuellement en collectivité territoriale (60%).

90% de ces lauréats affirment avoir suivi une préparation (CNFPT, IPAG ou à partir de manuels).

La totalité des candidats ont fait valoir leur expérience dans le secteur privé pour accéder au concours. **Aucun lauréat n'a valorisé une expérience en qualité d'élu local ou de responsable associatif.**

► LES OBSERVATIONS DU JURY

Le concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe est particulièrement sélectif et la concurrence y est sévère.

Le jury félicite tous les lauréats des trois voies de concours et encourage vivement ceux qui auraient échoué à poursuivre leurs efforts, et ce en se préparant sérieusement aux épreuves (17% des candidats toutes voies confondues affirment ne pas avoir préparé le concours).

Il est **indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le programme, le cadrage des épreuves**, etc. Toutes les **informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr** et le service concours et examens professionnels du Centre de Gestion de Loire-Atlantique se tient à disposition des candidats pour toute question relative à ce concours.

Une **attention toute particulière doit être portée à l'épreuve écrite de réponses à des questions** qui se montre pour le moins discriminante, puisque 1 candidat sur 3 en externe est sanctionné par une note éliminatoire (strictement inférieure à 5/20). Les candidats doivent nécessairement maîtriser les grands principes fondamentaux du droit public et des finances publiques sur lesquels s'appuient quotidiennement toutes les collectivités.

Les membres du jury constatent que les candidats **manquent de curiosité intellectuelle** et parfois de savoirs fondamentaux indispensables à tout fonctionnaire territorial (missions et compétences des collectivités territoriales, statut, droits et obligations du fonctionnaire,...).

Ils observent de manière générale **un manque d'ouverture sur d'autres missions** que celles déjà occupées. Les candidats, en tant que futurs rédacteurs principaux de 2^{ème} classe, doivent pouvoir appréhender l'environnement territorial avec plus de transversalité.

De plus, le jury insiste sur les connaissances nécessaires des règles et méthodes d'encadrement et de management. Les mises en situation proposées lors des entretiens ont mis en exergue les lacunes des candidats sur ce point alors que l'encadrement et la coordination d'équipe sont des missions inhérentes aux titulaires du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Enfin, les candidats, et notamment les externes, doivent absolument avoir à l'esprit qu'il existe, depuis 2012, **deux niveaux de recrutement distincts** : un premier (le concours de rédacteur) situé au niveau IV (Baccalauréat minimum) et un second (le concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe) situé au niveau III (Bac+2 minimum). Chacun des deux concours **répond à un niveau d'exigence et d'attente qui lui est propre**.

Le Président du jury tient également à remercier vivement les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ayant permis le bon déroulement des épreuves.

Fait à Nantes, le 25 avril 2016

Le Président du jury,

Yves AUMON